



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ZEP

Question écrite n° 379

Texte de la question

Alors que de nombreux enfants en échec scolaire sont accueillis dans le cadre du plan « ambition réussite », les intervenants de terrain soulignent la nécessité de créer un lien plus étroit entre la sortie du collège et l'entrée au lycée. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre afin d'assurer cette continuité décisive pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

Mis en place à la rentrée 2007, les lycées labellisés « ambition réussite » s'inscrivent dans la continuité du plan de relance de l'éducation prioritaire défini dans la circulaire n° 2006-058 du 30 mars 2006 « Principes et modalités de la politique d'éducation prioritaire ». Ils ont vocation à répondre aux besoins des nombreux collégiens issus des établissements de l'éducation prioritaire en général, et des réseaux « ambition réussite » en particulier, qui poursuivent leur scolarité dans les lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel. Ces élèves se verront offrir un accompagnement scolaire renforcé pour leur garantir un parcours de réussite exigeant donnant accès à l'enseignement supérieur ou à une insertion professionnelle dans les meilleures conditions. Pour la rentrée scolaire 2007, 25 lycées sont labellisés « ambition réussite ». La liste de ces lycées a été publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 28 du 19 juillet 2007. Un cahier des charges est décliné dans la note de service n° 2007-079 du 29 mars 2007 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 14 du 5 avril 2007. L'octroi du label « ambition réussite » donne une identité forte aux lycées engagés dans ce processus. Il leur permettra de tisser des partenariats valorisants et de contribuer ainsi à la politique d'égalité des chances.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 379

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 2007, page 4819

Réponse publiée le : 9 octobre 2007, page 6155